



Commission Finances Jeudi 6 juillet 2023

Présents :

- Jean-Paul GALLOT, coprésident, Jean-Michel HOUDBINE et Inès SKAKOVSKAIA, coresponsables, Jean-Marc LEGRAND, trésorier, Josette MANTELLI, administrative, Céline RABU, secrétaire-comptable

Excusés :

- Rémy ROBERT, coprésident, Patrice TROTEL, Gezim MEHAJ, administrateurs, Bastien VIOT, coresponsable

L'ordre du jour de cette commission des finances portait sur :

- l'état des recettes à fin juin,
- l'état des dépenses à fin mai,
- le point sur les investissements 2023,
- le point sur l'état des véhicules,
- la présentation du règlement budgétaire et financier aux nouveaux coresponsables.

État des recettes à fin juin

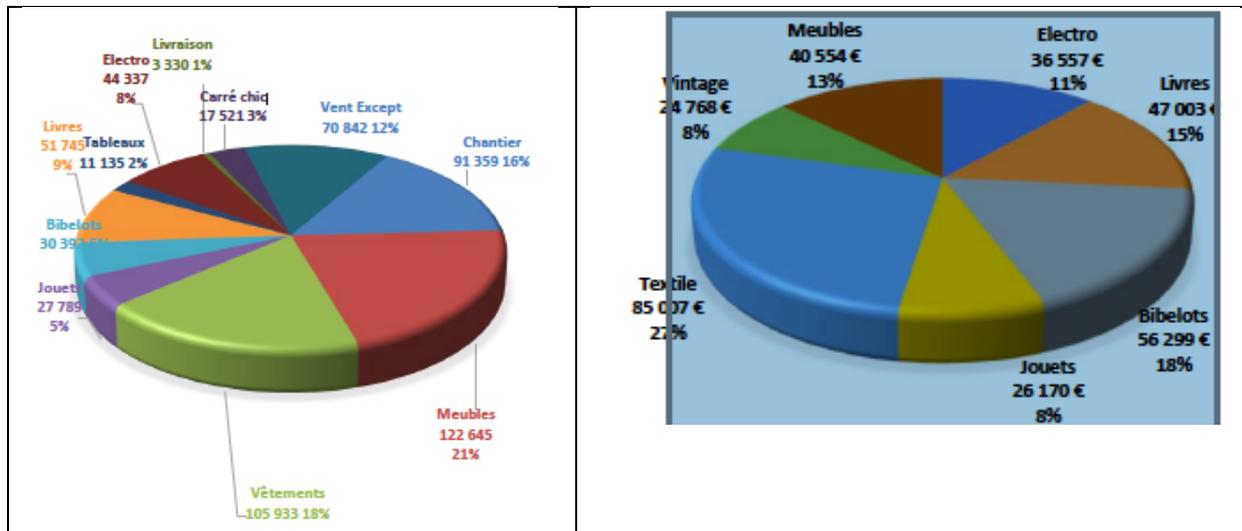
Globalement, **les ventes 2023 à fin juin sont en hausse de 20 % par rapport au premier semestre 2022.**

Les ventes de Saint-Jean représentent un montant de 577 028 €, en hausse de 23 % par rapport à 2022 (470 056 €), soit + 107 000 €. Le second semestre étant en général supérieur au premier, on peut au minimum faire l'hypothèse d'un chiffre d'affaire annuel de 1 154 000 €, soit + 119 000 € par rapport à 2022 et + 34 000 € par rapport au budget prévisionnel pour 2023 (1 120 000 €).

Le chiffre d'affaires de Saint-Serge s'élève à 316 357 € contre 272 061 € l'an dernier (+16 %), soit + 43 800 €. De la même façon que pour Saint-Jean, on peut au minimum faire l'hypothèse d'un chiffre d'affaire annuel de 632 000 €, soit + 47 000 € par rapport à 2022 et + 72 000 € par rapport au budget prévisionnel pour 2023 (560 000 €).

Au total, par rapport à nos prévisions budgétaires, on peut estimer le surplus de recettes à 106 000 €.

Ventes de Saint-Jean et de Saint-Serge par secteur



La progression des ventes de Saint-Jean est due à tous les secteurs. Les meubles et les livres progressent le plus faiblement (+ 4 et + 5 %) tandis que le chantier (+ 11 %), les jouets (+ 16 %), les bibelots (+ 22 %), l'électro (+ 44 %) font de bons résultats. Mais la hausse d'ensemble est tirée par le textile (+ 42 %) du fait de l'augmentation des prix (+ 22 %) et de la mise en place du carré chic (+ 20 %). À noter aussi la progression des ventes exceptionnelles (+ 59 %) dopées en particulier par les ventes « Bonsoir ».

À Saint-Serge également tous les secteurs sont en hausse avec là aussi une progression plus forte du textile liée à l'augmentation des prix décidée début mars (+ 26 %), le vintage continuant sur sa lancée (+ 24 %). La plus forte hausse concerne cependant les jouets : + 35 % du fait de la mobilisation des compagnons et d'une présence accrue de bénévoles. À noter aussi la croissance de l'électro (+ 29 %) pour les mêmes raisons d'ailleurs.

État des dépenses à fin mai

Si les recettes des ventes progressent, les dépenses aussi. La commission a examiné le taux d'exécution de celles-ci à fin mai. Pour les cinq premiers mois de l'année, le taux d'exécution par rapport au budget prévisionnel devrait s'élever à cinq douzièmes, soit 42 %.

C'est ce taux que l'on retrouve pour les dépenses suivantes :

- les cotisations vers le mouvement,
- les salaires et les charges sociales des salariés locaux (mais les salaires augmentent à partir du 1^{er} juillet),
- les charges communautaires.

Pour ces dernières, on notera la forte hausse des dépenses d'alimentation extérieures (+ 15 %, supérieur à l'augmentation des prix de l'alimentation : environ + 11 %). Il convient donc de veiller aux achats réalisés.

Les augmentations importantes correspondent à d'autres charges externes. Globalement, leur taux d'exécution par rapport au budget prévisionnel s'élève à 45 %, en hausse de 13 % par rapport à la même période de l'année passée. Les augmentations portent en particulier sur les lignes suivantes : chaufferie bois, fournitures et matériel (maraichage, ateliers de tri...), l'entretien sur les biens immobiliers, l'entretien des camions, les assurances des bâtiments...

L'autre forte hausse de l'année correspond à la décision prise de doter la communauté d'un troisième coresponsable, qui entraîne une augmentation de cette charge de plus de 50 %.

Même si les recettes sont bonnes, il convient d'être vigilant sur les dépenses d'ici la fin de l'année si l'on veut accroître nos dépenses de solidarité, fondement de notre association.

Investissements 2023

En sus des travaux réalisés sur nos bâtiments, patrimoine de l'UACE, un total d'investissement de 62 745 € a été effectué depuis le début de l'année. C'est un montant important par rapport à l'année précédente qui s'explique par notre volonté d'améliorer les conditions de travail sur le site.

Les investissements ont ainsi portés sur l'achat :

- d'un nouveau chariot élévateur pour 39 000 €,
- de deux gerbeurs électriques pour 10 488 €,
- de deux bennes Tippo pour 4 406 €,
- d'un lave-linge pour 3 582 €,
- d'un épandeur pour le maraichage de 1 000 €,
- de deux ordinateurs pour 1 797 €,
- d'un vidéoprojecteur pour 658 €,
- et la réparation d'un hayon de camion pour 1 814 €.

D'ici la fin de l'année, au moins un nouveau véhicule devrait être racheté et des interrogations se font jour sur le renouvellement de nos camions.

État des véhicules

Il convient de distinguer les véhicules légers des camions.

La communauté disposait en début d'année de cinq véhicules légers. A la suite d'une casse moteur du Peugeot Partner et d'un accident de la Renault Clio, nous n'avons plus aujourd'hui (septembre 2023) que trois véhicules :

- une Logan de 7 place (192 000 km),
- une Fiat Scudo (minibus) de 9 places (175 000 km),
- un Ford C Max de 7 places (130 000 km).

Pour les camions, nous disposons des six véhicules suivants :

- un camion Iveco rouge de 2010 (202 700 km) qui ne peut être utilisé qu'au sein de la communauté,
- un camion Iveco sans hayon de 2016 (241 328 km) qui ne roule pas et qui a constamment un problème de FAP (filtre à particules),
- un camion Renault master sans hayon de 2013 (245 000 km) avec une porte arrière cassée mais réparée avec une réparation de fortune qui sert pour le rapatriement des déchets de Saint Serge vers Saint Jean,
- un camion Iveco avec hayon de 2019 (173 600 km) qui sert pour les ramasses en déchetterie,
- un camion Renault master caisse basse de 2021 (71 500 km) qui sert pour les ramasses auprès des particuliers,
- un Boxer Peugeot électrique mis à disposition gratuitement depuis cette année, qui sert pour les aller / retour Saint Jean/Saint Serge.

L'ancienneté et le kilométrage de ces camions conduisent à s'interroger sur leur renouvellement car les dépenses d'entretien et de réparation sont parfois lourdes. Une option pourrait être la location de véhicules auprès de sociétés comme Fraikin.

Il convient d'avoir des éléments de chiffrage pour examiner l'intérêt d'une telle option.

Présentation du règlement budgétaire et financier

Lors de son assemblée générale de 2022, l'association a approuvé un règlement budgétaire et financier. Ce règlement budgétaire et financier a pour objet de définir les principes qui sont destinés à la bonne administration de la communauté, et qui régissent l'organisation de sa gestion budgétaire et financière.

En vue de son appropriation par les nouveaux coresponsables, ce règlement budgétaire et financier est rapidement parcouru. C'est un document utile qui précise le rôle de chacun en matière financière.

Il porte notamment sur l'engagement des dépenses. C'est ainsi qu'il prévoit les dispositions suivantes : « L'engagement des dépenses se fait à partir de factures pro forma ou de devis sauf lorsque l'achat se fait directement dans un commerce.

Ces factures pro-forma ou devis sont visés par les personnes autorisées à engager les dépenses suivant les règles ci-après :

- les coresponsables et la secrétaire-comptable sont autorisés à engager les dépenses inférieures à 2 000 €, sauf en ce qui concerne les achats alimentaires pour lequel le seuil est fixé à 4 000 € ;
- ils sont également autorisés à engager les dépenses annuelles des contrats pluriannuels passés par la communauté (assurances, contrôles bâtimentaires...) quel que soit leur montant et ce dans la mesure où ceux-ci n'augmentent pas de plus de 5% par rapport à l'année précédente ;
- pour les dépenses entre 2 000 et 4 000 €, le visa est assuré par les co-présidents, le

trésorier ou le trésorier adjoint ;

- au-delà de 4 000 €, la dépense doit être soumise au conseil d'administration de l'association. En cas d'urgence, l'engagement peut être décidé par le bureau. Sauf exceptions motivées, à partir de ce seuil, trois prestataires au minimum doivent avoir été consultés. Pour les dépenses inférieures à ce seuil, la consultation de plusieurs prestataires est fortement recommandée et les coprésidents ou les trésoriers peuvent le demander.

A la lecture de **l'Article 7 | Gratuité et absence de conflits d'intérêt des administrateurs**, et plus particulièrement de son point 7.3 qui indiquent que ces règles s'appliquent également aux coresponsables et aux salariés de l'association., il est proposé de rajouter à l'avenir aussi les compagnons.